

Olivier Chastel ne sanctionne pas (encore) Armand De Decker

Le président du MR Olivier Chastel n'exigera pas d'Armand De Decker, bourgmestre d'Uccle et ancien président du Sénat, qu'il démissionne de ses mandats tant que la Justice n'aura pas confirmé qu'il a commis des faits répréhensibles dans le dossier de la transaction pénale accordée au milliardaire naturalisé belge Patokh Chodiev, a indiqué M. Chastel mercredi matin sur Bel RTL et dans Matin Première (RTBF).

«Une information judiciaire est ouverte mais Armand De Decker n'est en rien concerné par cette information, a-t-il souligné. En tout cas, le parquet de Bruxelles ne m'a rien indiqué en ce sens.» Avouant qu'il ne «s'imaginait pas qu'on puisse toucher des honoraires aussi importants» — le «Canard Enchaîné» affirme qu'Armand De Decker aurait touché environ un demi-million d'euros pour défendre les intérêts de Patokh Chodiev —, le

président du MR répète que c'est à la Justice de dire s'il y a eu conflit d'intérêt. «Cela pose problème, mais ce n'est en rien illégal», a-t-il encore commenté, précisant que «chacun doit s'appliquer ses propres règles de déontologie».

La démission d'un autre mandataire MR, le bourgmestre de Waterloo Serge Kubla, que le président avait réclamée dès son inculpation pour corruption, est intervenue «pour le bien du MR, pour le bien de Waterloo, et pour qu'il puisse se défendre» correctement, a souligné Olivier Chastel. «Nous ne pouvons pas tolérer ce genre de circonstances, nous devons avoir une rigueur exemplaire.» BELGA

«Chacun doit s'appliquer ses propres règles de déontologie.»

OLIVIER CHASTEL
PRESIDENT DU MR